ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

questions écrites

Question écrite n° 83520

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer sur le fait que sa question écrite n° 71348 du 26 juillet 2005 concernant la distinction au sein de la police ferroviaire entre le personnel d'encadrement et le personnel d'exécution n'a toujours pas obtenu de réponse, c'est-à-dire plus de cinq mois après qu'elle a été posée. Elle s'étonne tout particulièrement de ce retard important et elle souhaiterait qu'il lui en indique les raisons.

Texte de la réponse

La réflexion interne évoquée dans la réponse à la question écrite n° 20328 de l'honorable parlementaire a abouti à la mise à disposition des brigades de la surveillance générale SNCF de badges permettant d'identifier les différentes fonctions d'encadrement (chef de brigade, chef d'antenne, responsable d'équipe, etc.). L'expérience d'un peu plus de deux ans a fait apparaître que cette mesure ne recueille pas l'assentiment du personnel d'encadrement. Une démarche plus large, visant à préciser les rôles de l'ensemble des encadrants de la surveillance générale sera engagée au premier semestre 2006. À cette occasion, la question de l'identification du personnel d'encadrement sera à nouveau examinée, afin de lui apporter une réponse satisfaisante.

Données clés

Auteur : Mme Marie-Jo Zimmermann
Circonscription : Moselle (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 83520
Rubrique : Parlement
Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer
Ministère attributaire : transports, équipement, tourisme et mer

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 17 janvier 2006, page 470
Réponse publiée le : 21 février 2006, page 1935